



**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 MARS 2025 A 18H30 EN MAIRIE DE MONCHEAUX**

**Date de la convocation : 13 Février 2025**

**Secrétaire de séance : François Hubert DESCAMPS**

**Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 74**

**I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H) : 29 délégués titulaires**

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) — CACHOIR Bruno (Bellaing) — TENEUL Arnaud (Bousignies) — LECLUZE Bruno (Brillon) — LANNOY Bernard (Bruille Saint Amand) — CORNU Philippe (Château l'Abbaye) — LEMOINE Solange (Denain) — CHOQUET Justine (Emerchicourt) — ABDELOUAHED Olivier (Escaudain) — BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) — BOUDREZ André (Hasnon) — RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) — HUGUES Stéphanie (Hélesmes) — BOITIAUX Daniel (Hérin) — GABET Jérémy (La Sentinel) — MESSAGER Jean Claude (Lecelles) — FINET Florian (Maulde) — THURU Gérald (Millonfosse) — QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) — DUBOIS Jacques (Nivelle) — PIRAUT Jean Pierre (Oisy) — TRIFI Patrick (Raismes) — BORAEVE Alain (Rosult) — DEBONNET Brigitte (Rumegies) — DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) — WADBLED Géry (Sars et Rosières) — PINOY Jacques (Thun Saint Amand) — CATTIAU Géry (Waller) — PROUVEUR Alain (Wavrechain-sous-Denain)

**II Cœur d'Ostrevent Agglomération (C.O.A°) : 20 délégués titulaires**

BARTOSZEK Xavier (Aniche) — DEVENOT Georges (Auberchicourt) — SANNIER Christophe (Bruille lez Marchiennes) — SERRURIER Yvon (Ecaillon) — DALY Jean François (Erre) — GOURMAUD Alain (Fenain) — GAZET Christian (Hornaing) — LEGER André (Lewarde) — VIREMOUNEIX Frédéric (Loffre) — FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) — BRASSART Daniel (Masny) — SAVARY Jean (Monchecourt) — DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevent) — PACIOCCO Gilles (Pecquencourt) — DELECLUSE Marc (Rieulay) — TIEFENBACH Jean-François (Somain) — VANDEWALLE Catherine (Tilloy Lez Marchiennes) — SOQUET Eric (Vred) — PILLOT Marc (Wandignies Hamage) — BRICOUT Patrice (Warlaing)

**III Communauté de Communes Pévèle – Carembault (C.C.P.C) : 19 délégués titulaires**

DEREMEZ Olivier (Aix en Pèvèle) — DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) — DELCOURT Philippe (Bachy) — DEPRAETERE Didier (Bersée) — BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) — FENOT Sophie (Bourghelles) — VALIN Jean Marie (Bouvignies) — CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pèvèle) — NOCK Gérard (Cobrieux) — FROMONT Pascal (Coutiches) — CAPELLE Hervé (Genech) — DUPIRE François (Landas) — DESCAMPS François-Hubert (Moncheaux) — BRANLY Damien (Mons en Pèvèle) — DELMOTTE Jacques (Mouchin) — GRAS Jean Luc (Nomain) — DERACHE Guy (Orchies) — DUHAMEL José (Saméon) — BOURGHELLE KOS Nadège (Thumeries)

**V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires**

MORTELETTE Nadine (Anhiers) – GEORGES Florence (Faumont) – COPIN Jean Paul (Flines lez Raches) – FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – MEIGNOTTE Patricia (Raches) – MORTREUX David (Raimbeaucourt)

**Nombre de Membres Présents avec voix délibérative : 38**

**Nombre de Membres Présents ou Représentés : 43**

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 33

CAPH : TENEUL Arnaud - LECLUZE Bruno – BOURGHELLE Jacques – BOITIAUX Daniel — MESSAGER Jean-Claude – TRIFI Patrick - BORAEVE Alain -- DUFOUR Patrick — WADBLED Géry — Philippe CORNU - CACHOIR Bruno - ABDELOUAHED Olivier

COA : SERRURIER Yvon – DALY Jean-François – GOURMAUD Alain – GAZET Christian – LEGER André - BRASSART Daniel– SAVARY Jean - DELECLUSE Marc - TIEFENBACH Jean-François

CCPC : DEREMEZ Olivier - DEKERLE Gilbert - DEPRAETERE Didier - VALIN Jean-Marie - FROMONT Pascal -- DESCAMPS François-Hubert -- DELMOTTE Jacques – DUHAMEL José - BRANLY Damien

DA : MORTELETTE Nadine – MEIGNOTTE Patricia – MORTREUX David

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 5

DA : PROVENZANO Antonio remplace FONTAINE Jean-Paul ; DESCATOIRE Pierre remplace COPIN Jean-Paul

CAPH : WARZIAK Jean-Claude remplace THURU Gérald ; DESBONNET Brigitte remplace CHOTEAU Benoit ;

COA : DEPRET Fabien remplace BRICOUT Patrice

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 5

CAPH : CATTIAU Géry à MESSAGER Jean-Claude ; QUIEVY Michel à LECLUZE Bruno

CCPC : CAPELLE Hervé à DELEMOTTE Jacques ; CHOCRAUX Bernard à DESCAMPS François-Hubert ; FENOT Sophie à VALIN Jean-Marie

Délégués suppléants présents avec leur délégué titulaire (sans voix délibérative) : 4

CAPH : SCHERER Murielle (Hérin) ; PYNTHE Eric (Saint-Amand-les-Eaux) ; DUYCK Michel (Sars et Rosières)

CCPC : ROUSSEAU Laurent (Coutiches)

Délégués excusés : 6

CAPH : CATTIAU Géry

CCPC : DELCOURT Philippe – FENOT Sophie – CHOCRAUX Bernard – CAPELLE Hervé

COA : SOQUET Eric

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués du SMAPI présents dans cette salle du Conseil Municipal de Moncheaux et remercie Monsieur François-Hubert DESCAMPS, Maire de Moncheaux pour son accueil.

Monsieur Le Président présente l'ordre du jour du Comité Syndical qui sera consacré à :

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 17 décembre 2024 ;
- Débat d'Orientation Budgétaire 2025 ;
- ZEC de l'Elnon : convention de mise à disposition de parcelles agricoles entre le SMAPI et l'EARL de Coutan pour la création d'une piste de circulation entre les ZECs en cours de création ;
- Cession de trois parcelles de terrain situées sur la commune de Mortagne du Nord à l'euro symbolique à la CAPH dans le cadre de son projet de création d'une « véloroute » de la Scarpe longeant la Scarpe vers la Belgique.

Informations :

- Questions diverses.

**1) Approbation du PV du Comité Syndical du 17 décembre 2024 :**

Monsieur Le Président demande à l'assistance, si celle-ci à des remarques concernant le PV du Comité Syndical du 17 décembre 2024. Pas de remarque.

**Le PV est adopté à l'unanimité.**

**2) Débat d'Orientation Budgétaire 2025 :**

**Résultats budgétaires :** concernant les résultats budgétaires de l'année 2024, la clôture de l'exercice budgétaire présente un excédent en section de fonctionnement à hauteur de + 401.351,06 € et de + 939.342,74 € en section d'investissement grâce au report de l'année n-1.

**Dépenses d'investissement :** s'agissant de la section d'investissement, l'excédent est justifié par l'appel à un emprunt et aux travaux d'aménagement des deux ZECs de Lecelles et de Rumegies non finalisés en fin d'année 2024.

**Dépenses de fonctionnement :** dans le détail, les dépenses de fonctionnement concernent les prestations de services, l'entretien des cours d'eau, l'entretien des milieux aquatiques, l'entretien des ouvrages hydrauliques, l'énergie, la communication mais également, les charges de personnel et l'état de la dette.

**Prestations de services :** le montant proposé au titre de l'année 2025 s'élève à 150 000 € TTC, il regroupe globalement des études, de la communication, de la topographie sur les cours d'eau...

**Entretien des cours d'eau :** pour l'entretien des cours d'eau au titre de l'année 2025, le montant proposé s'élève à 300.000 € TTC. Ce montant était de respectivement : 437 000 € TTC en 2024 et de 356 000 € TTC en 2023.

Le volume de travaux d'entretien des cours d'eau engagé par le SMAPI, ces dernières années est croissant et affecte les dépenses de fonctionnement du SMAPI avec une réserve de fonctionnement qui s'amenuise d'année en année. Pour maintenir, un volume de travaux d'entretien des cours d'eau identique aux années précédentes et considérant que la réserve financière affectée à ces opérations d'entretien diminue d'année en année, il a été proposé par le SMAPI d'augmenter le montant des participations des EPCI adhérents ( CAPH, COA, CCPC, Douaisis Agglo) de 10% au titre de l'année 2025, soit une augmentation globale de + 117 442 € qui permettra de compenser tout ou partie de l'excédent de fonctionnement approvisionné dans le passé

**Entretien des zones d'expansion de crues, des milieux aquatiques et de la restauration des cours** : celui-ci va devenir un poste croissant de dépenses pour le SMAPI avec des problématiques hydrauliques et écologiques significatives (entretien des digues des ZECs, gestion des plantes invasives, ...).

**Entretien et travaux sur les ouvrages hydrauliques** : l'entretien et les travaux sur les ouvrages hydrauliques sont prioritairement rattachés au marché de maintenance et de travaux contracté avec la société ETM. Un premier lot de ce marché concerne la maintenance, un second lot concerne les « petits travaux ponctuels ». La projection financière est estimée à 220.000 € TTC dont 170 000 € TTC pour la maintenance.

Nos stations de relevages commencent à prendre de l'âge et nous commençons à changer des pièces onéreuses qui nécessitent par ailleurs d'utiliser des engins comme des grues de levage pour accéder ou changer les pièces défectueuses. Nous travaillons en concertation avec ETM pour estimer et planifier ces travaux de maintenance.

**Communication** : en matière de communication, plusieurs visites et manifestations ont permis aux élus du Comité Syndical de découvrir ou redécouvrir notre territoire. En appui des opérations de communication, le SMAPI a fait appel à la société HELLIX-IR pour réaliser des missions en drone sur plusieurs cours d'eau et zones d'expansion de crues de notre territoire.

Après le SMAPI tour, la SMAPI galette et la SMAPI rando, les services du SMAPI vont réfléchir à de nouvelles propositions de communication qui seront à découvrir lors des prochains comités syndicaux.

Notre site internet à consulter : [www.smapi.fr](http://www.smapi.fr)

**Électricité** : au titre de l'année 2025, il est proposé d'indiquer un montant identique à celui du budget primitif 2024. La somme de 200 000 € était inscrite au BP 2024 et 182 000 € ont été dépensés. Sécuriser la fourniture en énergie électrique de nos ouvrages de régulation hydraulique est de rigueur.

**Charges de personnel** : l'effectif du SMAPI est stable avec 5 agents à la date du 31/12/2024. Une agente a été promue en qualité de rédacteur territorial et sera stagiaire pour une période de 6 mois. A l'issue de cette période de stage et sur proposition de l'autorité territoriale, l'agente pourra être titularisée dans ce nouveau grade dans le courant du second semestre 2025.

**Emprunts :** pas de nouvel emprunt au titre de l'année 2025. Tous les dossiers de subventions sollicités auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, du FEDER, de la Région des Hauts de France et du Fonds vert pour la réalisation de deux ZECs de Lecelles et Rumegies ont été accordés.

**Etat de la dette :** trois emprunts à rembourser pour un montant global de 1.339.157,07 €. Annuité au titre de l'année 2025 : 108.169,01 € dont 89 614,56 € en capital et 18 554,46 € en intérêts.

**Dépenses et travaux d'investissement :** en 2025, il va s'agir de la finalisation des travaux d'aménagement des deux zones d'expansions de crues de la Vaudière à Lecelles et de Rumegies.

Il est également programmé en 2025, une étude de conception pour l'aménagement en 2026 d'une Zone Naturelle d'Expansion de Crues sur le territoire de la commune de Mouchin.

**Recettes d'investissement :** les subventions notifiées pour la réalisation des deux ZECs de Rumegies et Lecelles s'élève à 1 019 512 € HT soit 80%. Le reste à charge de 20% sera honoré financièrement par le SMAPI.

**Projection financière 2025 en fonctionnement :** celle-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 744 600 €.

Dont : énergie 200 000 €, prestations de services : 150 000 €, voiries (entretien des cours d'eau et des ZECs) : 450 000 €, réseau (maintenance + travaux ponctuels sur ouvrages) : 220 000 €, charges de personnel : 306 000 €.

Dont participation des 4 EPCI : 1 291 854 €.

**Projection financière 2025 en investissement :** celle-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 912 532,17 €.

Dont : l'étude ZNEC de Mouchin à hauteur de 155 000 €, les travaux de la ZECs de Lecelles et Rumegies à hauteur de 1 165 154,84 €

Dont subvention FEDER à hauteur de 497 695 € pour les deux ZECs précitées.

**Le Président confirme la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 devant le Comité Syndical du SMAPI.**

**3) Zec de l'Elnon : Convention de mise à disposition de parcelles agricoles entre le SMAPI et l'EARL de Coutan pour la création d'une piste de circulation entre les Zecs en cours de création :**

Cette convention vise à indemniser l'exploitation dénommée EARL de Coutan pour la création d'une piste sur des parcelles agricoles. Le barème d'indemnisation retenu est celui de la Chambre d'Agriculture des Hauts de France. Le montant global des indemnités s'élève pour l'année 2025 à : 3 516,21 € pour une surface de piste de 8 798 m<sup>2</sup>.

**Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- 4) **Cession de trois parcelles de terrain situées sur la commune de Mortagne du Nord à l'euro symbolique à la CAPH dans le cadre de son projet de création d'une « véloroute » de la Scarpe longeant la Scarpe vers la Belgique :**

Il s'agit de la cession à la CAPH de deux parcelles non utilisées et propriété du SMAPI. Ces deux parcelles linéaires vont intégrer le parcours de création d'une « véloroute » entre la France et la Belgique, à hauteur de Mortagne du Nord.

**Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Questions diverses** : sans objet.

**Le Président lève la séance du Comité Syndical à 19h30.**

**PROCHAIN COMITE SYNDICAL**

**LE 02 AVRIL A 18H30**

**A RIEULAY**